

**Avec la CGT,
donnons à l'AP-HP,
un avenir à visage
humain !**



**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP**



assistance-publique-cgt.fr



PRESTATION MEDAILLE

Dans le cadre de la réforme organisation du temps du travail (OTT), le Directeur général a supprimé un jour pour la médaille d'argent et deux jours pour la médaille d'or et a proposé à la place l'instauration d'un chèque cadeau de 100, 110 et 120€ ou une journée.

La CGT a alors fait une contre-proposition de 100, 200, 300€ et a obtenu 100, 150 et 200€ selon la médaille et par virement bancaire au lieu d'un chèque cadeau.

La CGT a également obtenu que ce soit la DRH des hôpitaux qui demande aux personnels promouvables leurs médailles à travers un formulaire préétabli ; le DRH étant chargé de transmettre les demandes à L'AGOSPAP.

Compte-tenu de l'allongement de notre activité professionnelle, il existe une 4^{ème} médaille dit « Grand Or ». Nous allons mener la bataille pour l'obtenir.

Nous rappelons aux agents qui n'ont jamais demandé de médaille qu'ils peuvent le faire à tout moment. La seule contrainte est qu'il doit y avoir un délai de carence d'un an entre chaque médaille.

UNION SYNDICALE CGT
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
Bourse du travail
3, rue du Château d'Eau • 75010 Paris

Tél. : +33 (0)1 42 08 82 14
Fax. : +33 (0)1 42 45 79 51
usap-cgt.sap@aphp.fr